



## LE PALAIS DE LA DÉCOUVERTE : UN CONDENSÉ DE DYSFONCTIONNEMENTS ADMINISTRATIFS ET POLITIQUES

*Commission des finances*

**Rapport d'information de M. Philippe Adnot, sénateur (NI) de l'Aube,  
Rapporteur spécial de la mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Rapport n° 354 (2006-2007)

### *Introduction*

En application de l'article 57 de la LOLF, la commission des finances a confié à **M. Philippe Adnot, rapporteur spécial de la mission « Recherche et enseignement supérieur »**, une mission de contrôle budgétaire sur la situation du Palais de la Découverte.

**L'idée de ce contrôle est née des lacunes des documents budgétaires annexés au projet de loi de finances pour 2007.**

Cette mission s'est traduite, à la fois, par des auditions et par un contrôle sur pièces et sur place du Palais de la Découverte. Elle s'appuie également sur les rapports qui ont déjà pu être produits par les instances de contrôle de l'Etat.



**Le Palais de la Découverte, créé en 1937** par Jean Perrin, a pour objectif de présenter la **science « en train de se faire »** par le biais d'exposés, d'expériences et de manipulations commentées.

Avec la Cité des sciences et de l'industrie, il apparaît comme **un acteur de premier plan de la diffusion scientifique** et technologique dans notre pays.

**La sensibilisation de la société aux sciences et l'éveil aux sciences des plus jeunes représentent des enjeux majeurs.**

Fondé sur une médiation scientifique originale (médiation humaine par voie d'exposés), **le Palais de la Découverte, malgré les années, malgré la création de la Cité des sciences et de l'industrie continue d'attirer un public important.**

Toutefois, au terme de ce contrôle, deux conclusions se dégagent :

- d'une part, **la ressource que constitue cet établissement au regard de la diffusion scientifique paraît sous utilisée et négligée ;**

- d'autre part, le Palais de la Découverte s'apparente à un **condensé de dysfonctionnements administratifs et politiques.**

**Dénonçant fortement la situation actuelle de dégradation du bâtiment, notamment en matière de sécurité,** le rapport s'attache à formuler des recommandations pragmatiques destinées à **déclencher un processus décisionnel** qui fait défaut depuis plus de deux décennies. ■

## I. Des questions existentielles partiellement résolues

► La création de la Cité des sciences et de l'industrie en 1985 a profondément **bouleversé le paysage de la diffusion scientifique et technique** en rompant la quasi exclusivité dont bénéficiait le Palais de la Découverte depuis 1937. Quel était désormais le rôle du Palais de la découverte ?

► Le débat sur le positionnement stratégique du Palais de la Découverte s'est doublé d'une remise en cause de sa localisation géographique au sein du Grand Palais au début des années 90. **La restauration d'envergure du bâtiment a suscité des débats sur les**

**occupants du Grand Palais**, qui au demeurant n'avaient aucun titre valide d'occupation.

La localisation du Palais de la découverte au sein du Grand Palais semble aujourd'hui acquise, la création de l'EPIC Grand Palais ayant par ailleurs permis de résoudre les questions patrimoniales.

► **Ces remises en cause ont toutefois peu affecté la fréquentation de l'établissement, qui, sans aucun doute, bénéficie d'une bonne image auprès du public, malgré son vieillissement.**

## II. La rénovation du Palais de la Découverte est-elle « un serpent de mer » ?

### Un état des lieux alarmant

► La sécurité du bâtiment :

**Le bâtiment est actuellement ouvert sous la responsabilité personnelle de son directeur, la commission de sécurité de la préfecture de police ayant formulé un avis défavorable d'ouverture au public en 2001. Cet avis n'a pas été levé lors de la dernière visite de la commission en mai 2007.**

► La dégradation du bâtiment



Le Palais de la Découverte occupe 21.500 m<sup>2</sup>, dont **1.500 m<sup>2</sup> sont actuellement fermés au public pour des raisons de vétusté**. Les conditions d'accueil du public sont insatisfaisantes, notamment pour les groupes scolaires et les personnes handicapées.

Le Palais de la Découverte est loin d'être un « lieu de vie », comme par exemple le *Science Museum* à Londres.

► Une muséographie obsolète

Certaines expositions permanentes datent de...1937, comme la salle d'optique, qui présente aujourd'hui sans aucun doute un intérêt historique. **80 % des expositions présentées dans les galeries permanentes ont plus de 20 ans.** Le faible renouvellement des expositions est une réalité.

### Des travaux prévus de longue date

► Deux projets de rénovation ou de réhabilitation ont déjà été stoppés par le ministère de la culture et de la communication. Ces décisions ont été à chaque reprise motivées par la situation du Grand Palais.

► La non réalisation des travaux de sécurité

**Les travaux de sécurité demandés par la commission de sécurité en 2001 n'ont toujours pas été réalisés, ce qui est, selon votre rapporteur spécial, inadmissible.**

La loi de finances pour 2007 a prévu 2 millions d'euros pour financer ces travaux ; cependant il manque 3,6 millions d'euros pour que les travaux de sécurité demandés par la commission de sécurité soient réalisés complètement.

**Le rapport appelle les pouvoirs publics à prendre leur responsabilité et à réaliser dans les meilleurs délais l'ensemble de ces travaux.■**

### ***2007 : l'année de la rupture ?***

Si le principe d'une rénovation du Palais de la Découverte semble acquis, deux sujets font l'objet d'importants débats :

- Quel espace doit occuper le Palais de la Découverte au sein du Grand Palais ?

- Selon quelles modalités les travaux doivent-ils être conduits ? L'idée initiale d'un partenariat public-privé étant concurrencée par d'autres propositions.

### ***III. Le Palais de la Découverte : « un bateau ivre » ?***

#### ***Le désengagement des tutelles***

► Le ministère de la culture et de la communication, gestionnaire du bâtiment, s'est peu préoccupé de l'entretien des locaux et n'a pas toujours rempli ses obligations de propriétaires

► Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a montré peu d'intérêt pour le Palais de la Découverte, que ce soit dans sa gestion ou dans l'utilisation de celui-ci comme instrument de culture scientifique.

**M. Philippe Adnot souhaite que le groupe de travail annoncé soit créé et tenu à un calendrier ferme. Il prévoit d'organiser avant l'examen du PLF 2008, un rendez-vous au Sénat afin de faire le point sur l'avancement du dossier.■**

#### ***L'évaluation du coût des travaux***

**Environ 80 millions d'euros seraient nécessaires à la rénovation et à la réhabilitation du Palais de la Découverte.**

► La restauration des bâtiments au titre des monuments historiques est évaluée à 30 millions d'euros.

► La remise en configuration du bâtiment est estimée à 20 millions d'euros (comprend les travaux de sécurité demandés par la commission de sécurité).

► La rénovation des locaux du Palais s'élèverait à 30 millions d'euros, dont 18 millions d'euros destinés aux investissements muséographiques et scénographiques.

**Le rapport insiste sur la nécessité, pour le Palais de la Découverte, de devenir un « lieu de vie », à l'image des grands musées.■**

► Le Palais de la Découverte est désormais sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et sous responsabilité budgétaire du ministère de la culture et de la communication.

L'implication nouvelle du ministère de la culture et de la communication a occasionné quelques **perturbations, notamment en termes budgétaires.**

**Le rapport souhaite une clarification juridique et budgétaire cette année, afin de ne pas pénaliser le Palais de la Découverte.■**

## Les dysfonctionnements internes

► **Un statut juridique inadapté** : Le Palais de la Découverte a actuellement le statut d'une université, alors qu'il ne fait ni recherche ni enseignement.

**Le rapport appuie l'idée d'une évolution juridique rapide du Palais de la Découverte.**

► **Le dévoiement des organes de gestion** : le conseil d'administration et le conseil scientifique ne répondent pas à leurs missions premières ; En outre, les départements scientifiques font preuve d'une autonomie qui influence de manière importante le fonctionnement du musée.

## Une gestion à vau-l'eau ?

► **Une sous-dotation chronique** du Palais de la Découverte par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui a été accompagnée d'une gestion non prévisionnelle des expositions. La faiblesse des ressources privées n'a pas compensé cette situation.

► **Une gestion des ressources humaines compliquée** : la rigidité de la masse salariale et des recrutements, l'inadéquation de certains personnels aux besoins du musée, la faiblesse de la formation continue et de la mobilité professionnelle, le constat est sévère.

► **Le champ inconnu de l'évaluation et de la performance** : la démarche conduite par le ministère de la culture avec d'autres établissements publics pour la signature d'un contrat de performance devrait permettre au Palais de la Découverte de s'engager dans cette voie.

**S'agissant du fonctionnement et de la gestion du Palais, le rapport appelle à une révolution culturelle, qui doit participer pleinement de la rénovation du Palais de la découverte. La politique de recrutement doit faire l'objet d'une attention spécifique. ■**



### Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission//index.html>

Secrétariat de la commission  
15, rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06

Téléphone : 01.42.34.34.48  
Télécopie : 01.42.34.26.06  
secretariat-@senat.fr

Président  
**M. Jean Arthuis**  
Sénateur (UC-UDF) de la Mayenne



Rapporteur  
**M. Philippe Adnot**  
Sénateur (NI) de l'Aube



Le présent document et le rapport complet n° 354 sont disponibles sur internet : [www.senat.fr/rap/r](http://www.senat.fr/rap/r)  
Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat :  
Tél : 01.42.34.21.21 - Courriel : [espace-librairie@senat.fr](mailto:espace-librairie@senat.fr) - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06